

## Scope of Practice

# Cadre des compétences professionnelles établi par KRI

### Introduction

Le cadre des compétences établi par KRI s'applique à tous les Professeurs de Kundalini Yoga certifiés par KRI. Ce cadre (ci-après dénommé « SOP » pour l'original anglais Scope Of Practice) fournit une description précise de l'enseignement du « Kundalini Yoga tel qu'enseigné par Yogi Bhajan » (*Kundalini Yoga as taught by Yogi Bhajan®*) appelé parfois simplement "les enseignements du Kundalini Yoga") ci-après dénommé « les Enseignements ».

### Principes des compétences professionnelles (SOP)

#### Principe n°1 : Enseigner le Kundalini Yoga dans le champ de ses propres compétences.

Le principe n° 1 permet aux Professeurs de Kundalini Yoga certifiés par KRI d'**enseigner le Kundalini Yoga** ainsi que d'offrir un apprentissage et une éducation responsables des pratiques et principes de ce yoga, correspondant au niveau d'éducation, de formation et d'expérience du Professeur et à celui des Étudiants. Les Professeurs ont l'option d'enseigner ce yoga à un groupe ou en cours privé ou encore en virtuel & via d'autres médias (que ce soit en direct ou préenregistré).

Les Professeurs de Kundalini Yoga ne sont pas qualifiés pour diagnostiquer ou traiter les problèmes d'ordre médical, qu'ils soient de nature physique ou mentale. KRI reconnaît le potentiel de guérison puissant de nos pratiques de Kundalini Yoga, mais nos certificats de Professeur permettent uniquement d'enseigner le Kundalini Yoga et non de pratiquer la thérapie par le yoga, ce qui doit faire l'objet d'une formation et d'un certificat supplémentaires. Toutefois ce principe n'empêche pas un(e) spécialiste de la santé agréé(e) ou un(e) professionnel(le) diplômé(e) d'exercer sa profession dans le cadre de ses compétences en dehors d'un cours de Kundalini Yoga (mais signifie qu'il/elle n'exercerait pas sa profession pendant le cours de Kundalini Yoga).

Dans le cadre d'un cours de Kundalini Yoga, un Professeur certifié par KRI doit limiter son cours aux pratiques et aux apprentissages qui n'entrent pas en contradiction avec les pratiques et les enseignements propres au Kundalini Yoga. Le Professeur ne doit donc pas mélanger d'autres pratiques ou systèmes avec un Kriya de Kundalini Yoga (considéré ici comme se situant entre le début du cours avec l'*Adi Mantra* et sa fin avec le long *Sat Nam*).

1. Un Professeur reconnaît faire partie intégrante d'une lignée subtile et intemporelle d'enseignants et de maîtres (appelée en anglais *The Golden Chain*, « la chaîne d'or ») en commençant chaque cours par l'*Adi Mantra*, c'est-à-dire en chantant "*Ong Namo Guru Dev Namo*", un minimum de 3 fois;
2. Un Professeur enseigne les *kriyas* tels qu'ils ont été enseignés, à l'exception de la réduction proportionnelle de la durée des postures, de variations de postures respectant la dynamique essentielle de la posture originale lorsque cela est nécessaire pour s'adapter aux limitations physiques des Étudiants, ou de l'ajout de plages de relaxation si nécessaire;
3. Un Professeur crée et entretient un espace méditatif neutre pendant toute la durée du cours;
4. Tout cours de Kundalini Yoga se termine par une version de la chanson *May The Long Time Sun*, dans quelque langue que ce soit, accompagnée d'au moins un « *Sat Nam* » version longue;

5. Les certificats délivrés par KRI ne doivent jamais être utilisés pour suggérer des qualifications ou compétences dans des domaines qui ne sont pas spécifiquement inclus dans le cadre des compétences professionnelles établi par KRI, ni pour promouvoir leur enseignement;
6. Ce principe ne s'oppose pas à ce que les Professeurs en cours de formation puissent donner un cours de Kundalini Yoga avant d'avoir reçu leur certificat de niveau I (Instructeur).

**Principe n°2 : Enseigner uniquement en état de sobriété**

Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux Professeurs d'enseigner ce yoga sous l'influence de l'alcool ou de drogues, ainsi que de toute autre substance entraînant une altération du jugement ou des fonctions cognitives. !

**Principe n°3 : Ajuster la posture ou la pratique d'un Étudiant verbalement uniquement, pas physiquement.**

Le principe n°3 interdit aux Professeurs d'ajuster ou de corriger la posture d'un Étudiant ou d'un stagiaire par le biais d'un contact physique pendant l'enseignement, la démonstration ou la pratique d'un *kriya* de Kundalini Yoga, que l'Étudiant ait donné son consentement ou non.

**Principe n° 4 : Fournir ses sources d'information**

Le principe n° 4 encourage les Professeurs à citer leurs sources avec précision lorsqu'ils donnent un cours sur la philosophie, l'histoire, l'anatomie et autres sujets liés au yoga. Préciser lorsqu'il s'agit de commentaires ou opinions personnels provenant de différentes sources.

**Principe n° 5 : Maintenir un environnement de cours en accord avec les Enseignements**

Le principe n° 5 requiert/exige qu'un Professeur s'assure que l'environnement dans lequel se donnent les cours de Kundalini Yoga soit en harmonie avec les enseignements du Kundalini Yoga et que les aliments et les boissons servis pendant un cours, atelier ou tout autre événement de Kundalini Yoga soient végétariens. De même, un Professeur n'autorise aucune consommation d'alcool, de tabac ou de drogues pendant un cours, atelier ou tout autre événement de Kundalini Yoga.